



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-10-01

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 1^{er} octobre 2013 à 19 heures, sous la présidence de Joël Arseneau, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Joël Arseneau, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Nicolas Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M^{me} Marie Landry, conseillère du village de L'Étang-du-Nord
M. Jonathan Lapierre, conseiller du village de Grande-Entrée
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

A1310-185

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Joël Arseneau, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

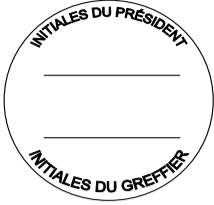
A1310-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2013
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Finances
 - 7.1.1 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en évaluation foncière
 - 7.2 Services techniques et réseaux publics
 - 7.2.1 Réception provisoire des ouvrages – Projet d'alimentation en eau potable – Village de Grande-Entrée – Phase 1
 - 7.3 Hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique
 - 7.3.1 Contrat pour le transport et l'élimination des matières résiduelles – Gesterra
 - 7.4 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 7.4.1 Adoption du projet de territoire – Horizon 2025
 - 7.4.2 Autorisation de signature – Programme FAIR



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-10-01

7.4.3 Demande d'inclusion en zone agricole (CPTAQ) – Lot
4 273 200 partie – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

A1310-187

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2013.

Sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1310-188

RAPPORT DES COMITÉS

Commission consultative des transports

Le maire informe de la tenue, la semaine dernière, d'une rencontre de la commission consultative des transports. Les sujets qui ont été traités sont :

- Transport maritime – Désenclavement en situation d'urgence à la suite du blocus des camions de homards survenu à Souris au printemps dernier;
- Transport aérien – Le projet de prolongement de la piste de l'aéroport des Îles a essuyé un refus cependant le conseil entend poursuivre ses doléances auprès du gouvernement.

A1310-189

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 4 au 16 septembre 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 565 705,56 \$.

A1310-190

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance municipale.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-10-01

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

A1310-191

Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit lancer un appel d'offres aux fins du mandat en évaluation foncière municipale;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi sur les cités et villes en matière d'appel d'offres et de contrat;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à un appel d'offres auprès de firmes professionnelles relativement au mandat d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Jules Boudreau,
appuyée par Nicolas Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise le greffier à préparer et lancer un appel d'offres pour des services professionnels relativement au mandat d'évaluation foncière répondant aux besoins de la Municipalité.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

A1310-192

Réception provisoire des ouvrages – Projet d'alimentation en eau potable – Village de Grande-Entrée – Phase 1

CONSIDÉRANT la dernière demande de paiement datant du 19 juin 2013 et que depuis, l'entrepreneur n'a donné suite à aucune correspondance et qu'aucune demande de paiement ne nous est parvenue malgré le fait que des travaux aient été effectués;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'effectuent au compte-gouttes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs courriels ont été adressés par la firme Roche à l'entrepreneur pour lui rappeler ses obligations et que celui-ci n'a pas donné suite;

CONSIDÉRANT QUE nous ne connaissons pas ses intentions et nous sommes en droit d'exiger que l'entrepreneur complète ses obligations contractuelles envers la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jonathan Lapierre,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération approuve la réception provisoire des ouvrages pour le projet d'alimentation en eau potable du village de Grande-Entrée – Phase 1 et autorise le groupe Roche ainsi que la Direction des services techniques et des réseaux publics, à signer tout document relatif à ce dossier.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-10-01

Toutefois, la réception provisoire de ces ouvrages ne dégage pas l'entrepreneur de ses responsabilités à l'égard de tout correctif ou déficience qui a été porté à sa connaissance.

HYGIÈNE DU MILIEU, DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1310-193

Contrat pour le transport et l'élimination des matières résiduelles – Gesterra

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a été dans l'obligation de rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 183 relatif au contrat pour le transport et l'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec la Société de développement durable de l'Arthabaska (SDDA), aujourd'hui nommée Gesterra, se terminait le 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU' en attente du lancement d'un nouvel appel d'offres, il est nécessaire de négocier avec les fournisseurs des ententes relatives au transport et à l'élimination des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise, dans l'attente d'une solution à plus long terme, la négociation d'une entente de gré à gré avec Gesterra pour une période de 2 mois pour le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles;

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique, Jean Richard, à procéder à un nouvel appel d'offres pour le transport, le traitement et l'élimination des matières résiduelles pour une période de 5 ans ou à négocier, de gré à gré, avec Gesterra un contrat de 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1310-194

Adoption du « Projet de territoire – Horizon 2025 »

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a entrepris, en mai 2012, une démarche visant l'élaboration d'une planification stratégique nommée « Projet de territoire – Horizon 2022 »;

CONSIDÉRANT QU' un comité de pilotage a été mis sur pied afin d'encadrer cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE des séances de consultation ont eu lieu au cours de l'hiver et du printemps 2013 dans les différents villages de l'agglomération ainsi qu'auprès des principaux secteurs d'activités du territoire;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-10-01

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage vient de compléter le travail qui lui avait été confié et que vu l'envergure du projet, il recommande que l'horizon de réalisation soit plutôt fixé à 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Marie Landry,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt, par le comité de pilotage, du document final du projet de territoire, maintenant intitulé « Horizon 2025 », aux fins d'adoption par le conseil d'agglomération et ses partenaires;

qu'il confirme son adhésion à la vision, aux orientations et objectifs qui y sont énoncés;

qu'il confirme également son engagement quant au leadership à assumer en regard de la mise en oeuvre de cette planification et de la prise en charge des actions qui y sont déclinées et relevant de ses compétences ou responsabilités;

qu'il invite les partenaires conviés à se joindre à la mise en oeuvre de cette planification à signifier officiellement, d'ici le 28 novembre, leur engagement quant à la réalisation des actions qui leur sont propres;

qu'il invite les citoyens et partenaires à une rencontre publique le ou vers le 28 novembre 2013, date anniversaire du lancement de cette démarche de planification, en vue d'assurer une présentation officielle d'Horizon 2025;

A1310-195

Autorisation de signature – Programme FAIR

CONSIDÉRANT QUE le projet a déjà fait l'objet d'une adoption du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT QU' une résolution est exigée pour identifier le signataire des documents inhérents à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du développement du milieu aura le mandat de voir à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

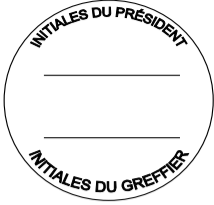
sur proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Jean-Jules Boudreau,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur général, Hubert Poirier, et le directeur de l'aménagement du territoire et du développement du milieu, Jeannot Gagnon, à signer tout document à cet effet.

A1310-196

Demande d'inclusion à la zone agricole – Lot 4 273 200-P du cadastre du Québec – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Éric Longpré, a adressé une demande à la Commission de protection des territoires agricoles à l'effet d'inclure le lot 4 273 200-P du cadastre du Québec à la zone agricole;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-10-01

CONSIDÉRANT QUE ce type de demande doit faire l'objet d'une recommandation par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jonathan Lapierre,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité signifie son accord à la Commission de protection des territoires agricoles pour que soit inclus à la zone agricole une partie du lot 4 273 200, d'une superficie de 12 334 m² du cadastre du Québec en excluant la partie comprise dans le périmètre d'urbanisation en vertu du Règlement de zonage n° 2010-08, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

A1310-197

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

A1310-198

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire demande à ce que les sujets qui ont fait l'objet d'interventions lors de la présente période de questions relativement à la fermeture du chemin du Phare soient consignés au procès-verbal de la séance suivante du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, car ceux-ci relèvent de sa compétence.

A1310-199

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, sur une proposition de Nicolas Arseneau, appuyée par Jean-Jules Boudreau, la séance est levée.

Joël Arseneau, président

Jean-Yves Lebreux, greffier